



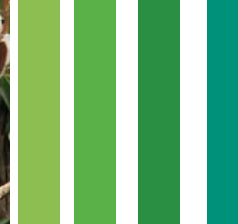
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation
la science et la culture

L'Initiative de **l'UNESCO** sur la **biodiversité**



Conception graphique : Eric Loddé
Coordination : Salvatore Aricò
Direction éditoriale : Anatheia L. Brooks et Anne Candau
Assistance technique et iconographie : Natasha Lazic, Nissrine El-Ghazal Mouawad

SC-2011/WS/20



Pourquoi l'UNESCO a-t-elle lancé une Initiative sur la biodiversité ?

En octobre 2010, le Conseil exécutif de l'UNESCO a pris note des évolutions importantes intervenues dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité (2010), concernant notamment le renforcement de l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et la mise en place de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le Conseil a constaté qu'afin de traiter, de manière holistique et intégrée, tous les aspects liés à la conservation et à l'utilisation durable et équitable de la biodiversité au regard du mandat de l'UNESCO et de ses programmes et activités pertinents, il importait d'élaborer, à l'échelle de l'UNESCO, une initiative sur la biodiversité – l'Initiative de l'UNESCO sur la biodiversité.

À QUELS ENJEUX ET OBJECTIFS INTERNATIONAUX RÉPOND L'INITIATIVE DE L'UNESCO SUR LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Outre la nécessité d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales, un objectif majeur de l'OMD 7 – « Préserver l'environnement » est de réduire la perte de la biodiversité et d'atteindre une diminution significative du taux de perte. De plus, les enjeux liés à la biodiversité se retrouvent dans un certain nombre d'autres OMD tels que Réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1), Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3), Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8), ainsi que ceux touchant à la santé (OMD 4, 5 et 6). La biodiversité sera très certainement un thème central de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio + 20 » de 2012.

La biodiversité et les Objectifs du développement durable

Bien qu'elle se préoccupe de plus en plus de la biodiversité, la communauté internationale n'a pas réussi à atteindre l'objectif, établi lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, d'assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique.

L'Assemblée générale des Nations Unies a par conséquent adopté une résolution proclamant 2010 « Année internationale de la biodiversité » (IYB), afin d'approfondir le travail de sensibilisation à la perte de la biodiversité et d'obtenir de la communauté internationale qu'elle formule des engagements et réaffirme sa détermination à améliorer et promouvoir la préservation et l'utilisation durable et équitable de la biodiversité.

Le Secrétariat de l'UNESCO a déployé plusieurs activités de soutien à l'Année internationale de la biodiversité, dont l'inauguration officielle de l'IYB au plus haut niveau,

des conférences de fond traitant des aspects scientifiques et politiques de la biodiversité et des liens entre diversité biologique et culturelle, ainsi que la production de ressources pédagogiques et de sensibilisation du public parmi lesquelles figurent notamment une exposition itinérante complète intitulée « La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie » qui a bénéficié d'une visibilité mondiale, et la production d'un Kit pédagogique sur la biodiversité destiné aux écoles. L'Année internationale de la biodiversité a suscité de nombreuses initiatives de la part des diverses communautés de l'UNESCO – États membres, commissions nationales et comités de programme, chaires UNESCO et Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, organisations intergouvernementales et non gouvernementales partenaires. C'est en partie grâce à la contribution de l'UNESCO que l'IYB a remporté le prix Green Award récompensant la meilleure campagne environnementale de 2010.

LES RÉSULTATS DE NAGOYA

PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

“D’ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples.”

Mission: « Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté ».

Les buts stratégiques et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique

Le Plan stratégique comprend 20 grands objectifs pour 2015 ou 2020 (les « objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique », regroupés en cinq buts stratégiques :

BUT STRATÉGIQUE A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société

Objectifs spécifiques

1. Sensibiliser à la valeur de la diversité biologique
2. Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté
3. Supprimer ou amender en profondeur les incitations perverses
4. Mettre en œuvre des plans pour assurer une production et une consommation durables, et contenir les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

BUT STRATÉGIQUE B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable

Objectifs spécifiques

5. Réduire le rythme d'appauvrissement et de dégradation de tous les habitats naturels
6. Parvenir à une gestion durable des pêches de telle sorte que la surpêche soit évitée
7. Conserver la biodiversité dans les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture
8. Réduire la pollution à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique
9. Contrôler les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement d'espèces exotiques envahissantes
10. Réduire au niveau le plus bas possible les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans afin de préserver leur fonctionnement.

BUT STRATÉGIQUE C. Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique

Objectifs spécifiques

11. Préserver les zones terrestres et marines, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et de mesures de conservation efficaces par zone
12. Améliorer et préserver le statut d'espèces menacées connues
13. Réduire au minimum l'érosion génétique et préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques, ainsi que celle d'autres espèces qui ont une valeur.

BUT STRATÉGIQUE D. Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes

Objectifs spécifiques

14. Restaurer et sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels et contribuent au bien-être humain, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables
15. Accroître la résilience des écosystèmes en les conservant et en les restaurant, ce qui contribuera à l'atténuation des changements climatiques
16. Mettre à exécution le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique.

BUT STRATÉGIQUE E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités

Objectifs spécifiques

17. S'assurer que chaque partie développe et adopte en tant qu'instrument de politique générale une stratégie et un plan d'action nationaux
18. S'assurer que les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique soient pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention et qu'elles fassent l'objet d'une législation nationale
19. Développer les connaissances, les sciences et les technologies associées à la diversité biologique et s'assurer qu'elles soient largement partagées, transférées et appliquées
20. Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020.

Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages

Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique est un accord international destiné à instaurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des technologies pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux technologies et grâce à un financement adéquat, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs. Il a été adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa dixième réunion du 29 octobre 2010 à Nagoya, Japon. Le Protocole de Nagoya sera ouvert à la signature des Parties à la Convention du 2 février 2011 au 1er février 2012 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est l'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Le Programme de travail conjoint de l'UNESCO et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et culturelle

En juin 2010, les participants à une conférence organisée conjointement par l'UNESCO et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) ont demandé instamment que la diversité biologique et culturelle soit véritablement intégrée dans les stratégies et programmes de coopération pour le développement. La Conférence a débouché sur la Déclaration de 2010 sur la diversité bioculturelle et le projet de programme conjoint entre l'UNESCO et le SCDB, qui comporte un certain nombre d'actions proposées. Le projet de programme a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa dernière réunion de juillet 2010 à Brasilia et salué par la dixième Conférence des Parties à la CDB (COP 10) qui s'est tenue en octobre 2010 à Nagoya, Japon (Décision X/20). La COP 10 a reconnu dans le programme conjoint un « mécanisme de coordination utile pour faire avancer la mise en œuvre de la Convention et renforcer la prise de conscience au niveau mondial des liens réciproques entre diversité culturelle et diversité biologique ». Les États parties et les autres parties prenantes concernées ont été invitées à « contribuer à la mise en œuvre de ce programme conjoint et à le soutenir ».



La Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique

En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2011-2020 « Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique ». La Décennie a principalement pour vocation d'aider à atteindre les objectifs mondiaux pour la biodiversité, révisés et actualisés, qui figurent dans le Plan stratégique pour la diversité biologique. La résolution sur la Décennie de l'Assemblée générale des Nations Unies prie à cet égard le Secrétaire général, agissant en consultation avec les

États Membres, de conduire la coordination des activités de la Décennie au nom du système des Nations Unies, avec l'appui du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, des secrétariats des autres conventions relatives à la biodiversité et des fonds, programmes et organismes compétents des Nations Unies.

L'initiative de l'UNESCO sur la biodiversité mettra l'organisation en capacité d'intervenir sur tous ces aspects et de faire face aux évolutions ultérieures ayant trait, sur la scène internationale, au défi de la préservation de la biodiversité.

POURQUOI LES ÉTATS MEMBRES SONT-ILS CONCERNÉS PAR LA BIODIVERSITÉ ET POURQUOI DEVRAIENT-ILS SOUTENIR L'INITIATIVE SUR LA BIODIVERSITÉ ?

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La diversité biologique ou « biodiversité » se définit comme la diversité de toutes les formes de vie à ses différents niveaux de complexité : gènes, espèces, écosystèmes et même paysages terrestres et marins. La structure de la biodiversité est déterminée par les conditions climatiques, les propriétés des sols et des sédiments, les processus liés à l'évolution, l'action humaine. La biodiversité peut être considérablement stimulée par les activités humaines ; mais elle peut aussi être affectée de manière délétère par ces activités, en raison d'une utilisation non durable ou à cause de phénomènes plus profonds liés à nos modèles de développement.

Qu'est-ce qui provoque la déperdition de biodiversité : des causes directes ou plus profondes ?

Du fait, pour partie, de découvertes scientifiques sur la biodiversité, et pour partie parce que la corrélation entre la dégradation de la biodiversité et la pauvreté endémique est de plus en plus manifeste, la communauté internationale a désormais

une conscience accrue du fait que la biodiversité s'érode et s'appauvrit. Cette perte ne peut être expliquée par les seules variations affectant la répartition et l'évolution de la biodiversité.

Seul un modèle de développement prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux peut nous permettre de concilier à nouveau le bien-être humain et la conservation de la biodiversité. Les modèles qui font une place à la sagesse d'autrefois – par exemple à l'empathie avec toutes les formes de vie, et à l'altruisme qui conduit à satisfaire les besoins des autres populations sans nuire à la biodiversité – témoignent de la manière dont un Nouvel humanisme pourrait nous aider à gérer l'appauvrissement de la biodiversité et la perte des services fournis par les écosystèmes que nous subissons actuellement.

La contribution et l'utilité que peut avoir l'UNESCO dans l'agenda international sur la biodiversité apparaissent évidentes, en particulier pour traiter les facteurs sous-jacents de perte de la biodiversité que sont par exemple : la démographie humaine ; les niveaux de consommation et de revenu ; l'avidité en ressources de l'industrie ; et la valeur que l'économie accorde – ou n'accorde pas – à la biodiversité.

L'action de l'UNESCO est également utile pour évaluer les aspects que sont par exemple : la conversion d'un plus grand nombre de paysages naturels en paysages destinés à un usage productif ; l'exploitation des ressources au-delà des taux de rendement compatibles avec un développement durable ; la prolifération d'espèces exotiques envahissantes dans le sillage du commerce et des transports ; la pollution ; les catastrophes naturelles ; et le changement climatique mondial. L'éducation, la communication et l'action politique sont d'une grande efficacité contre ces causes sous-jacentes et directes.

Pourquoi la biodiversité est-elle importante pour l'avenir de la Terre et de ses occupants ?

Le caractère fondamental de la biodiversité ne se limite pas au bon fonctionnement des systèmes terrestres ; la biodiversité est également essentielle pour permettre à l'humanité de disposer des services écosystémiques indispensables à sa dignité et à son bien-être. Parmi ces services écosystémiques qui dépendent de la biodiversité figurent : l'accès à l'eau potable, à la nourriture et aux fibres ; la fertilité des sols ;



la préservation de la « bibliothèque génétique de la biodiversité » – un gisement irremplaçable d'innovations futures, pharmaceutiques et chimiques ; la composition de l'atmosphère ; la régulation du climat ; la génération d'intérêts récréatifs et esthétiques – entre autres.

Le recours aux valeurs morales, aux usages et aux traditions sera nécessaire pour remodeler la relation que nous entretenons avec le monde vivant auquel nous appartenons.

La biodiversité joue également un rôle déterminant dans l'organisation et la capacité de résilience de la société, et elle contri-

bue à la préservation des identités culturelles. Chaque culture possède son propre ensemble de pratiques culturelles, dont la pérennité dépend d'aspects spécifiques de la biodiversité locale.

De nombreuses expérimentations et recherches scientifiques ont montré les relations d'interdépendance existant entre diversité biologique et diversité culturelle. Il est important, dans le cadre de la gestion des diversités biologique et culturelle et de leurs interactions, de comprendre comment ont coévolué sur le long terme les espèces humaine, animales et végétales.

QUEL PEUT ÊTRE L'APPORT DE L'UNESCO POUR AIDER LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À CONSERVER LA BIODIVERSITÉ DE LA TERRE POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET À VENIR ?

La contribution de l'UNESCO à la conservation et à l'utilisation durable et équitable de la biodiversité est spécifique et unique. Elle se distingue de ce que peuvent apporter les autres agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales ou locales, car l'UNESCO dispose :

- d'un pouvoir de concertation et d'un statut de médiateur intègre, dont le point de vue est global et associe différents domaines d'expertise : dans les sciences naturelles et sociales, la culture, l'éducation et la communication ;
- d'un rôle historique et reconnu dans les progrès en science de la biodiversité, qu'elle promeut grâce à des travaux novateurs en sciences écologiques consacrés aux écosystèmes, aux réserves de biosphère, à des projets liés à la biodiversité, à des actions de renforcement des capacités, à des évaluations scientifiques et à des notes d'orientation destinées à aider les décideurs ;

- d'études et d'observations sur la biodiversité des océans, des zones arides, des montagnes, des zones humides et des systèmes agricoles, ainsi que de la mise en œuvre d'interventions mettant la télédétection au service des sites du Patrimoine mondial et des autres sites classés de l'UNESCO, et de travaux en matière de biotechnologie et de renforcement des capacités dans ce domaine ;
- d'une vocation pluridisciplinaire d'éducation et de sensibilisation du public à la biodiversité et au développement durable, aux liens entre diversité culturelle et biodiversité, aux aspects sociétaux et aux questions éthiques ; et
- de la création d'outils d'information et de communication et de collaborations avec les médias audiovisuels pour soutenir l'éducation à la biodiversité.



Exemples d'actions de l'UNESCO dans le domaine de la biodiversité

- > L'UNESCO contribue au développement, à la mise en œuvre et à la gestion, intégrale ou partielle, de plusieurs programmes et activités scientifiques qui fournissent d'importants outils d'aide à la décision en matière de biodiversité. Ce type d'action repose sur la production de connaissances scientifiques, le transfert de ces connaissances à destination des décideurs et le renforcement des capacités requises. Les exemples en la matière sont le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), les travaux en écohydrologie menés par le Programme hydrologique international (PHI) et le portfolio de la biodiversité marine de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI).
- > La recherche anthropologique, le retour d'expériences des projets encadrés et les témoignages de terrain nous enseignent que beaucoup de communautés autochtones et locales ont un impact sur la structure et la gestion de la biodiversité par leurs actions et par leur mode d'organisation sociale. Les systèmes d'occupation et d'entretien du foncier, associés aux savoirs et aux savoir-faire, sont très importants pour la préservation d'une mosaïque d'écosystèmes issus de l'évolution conjointe des humains et des autres formes de vie. Le programme de Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS) de l'UNESCO a pour objectif d'étudier et de comprendre les liens de corrélation entre les savoirs traditionnels et autochtones et la biodiversité.
- > Dans de nombreuses sociétés, la division sexuée du travail fait en sorte que les femmes et les hommes possèdent des formes distinctes de savoir traditionnel associé à la biodiversité. Les femmes sont les représentantes d'un savoir spécifique en matière de biodiversité, et beaucoup d'exemples témoignent de l'utilisation durable qu'elles font de cette dernière. Cependant, le rôle qu'elles occupent dans la gestion de la biodiversité et le processus de prise de décisions n'est pas reconnu et exploité à sa juste valeur. Tel que prévu par le Plan d'action pour la Priorité Égalité entre les sexes pour 2008-2013, le Secteur des Sciences exactes et naturelles, en consultation avec la Division pour l'égalité des genres du Cabinet de la Directrice générale, encourage la prise en compte d'approches sensibles au genre et visant à transformer les relations de genre dans les activités de l'Organisation relatives à la préservation de la biodiversité et du développement durable. L'un des volets des mesures prises en ce sens consiste également à mettre en lumière et à faire connaître la valeur du savoir autochtone que les femmes détiennent en matière de préservation de la biodiversité.
- > L'UNESCO a pour mandat d'aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques nationales dans les domaines de l'éducation, mais aussi des sciences, de la technologie et de l'innovation, concernant notamment la biodiversité. Ces politiques soutiendront les mesures visant à réduire et à inverser la tendance actuelle à la perte de biodiversité qui, déployés aux échelles nationales, sont pleinement intégrés et produisent l'ensemble de leurs avancées dans le cadre de stratégies et de plans d'action appropriés. Des actions d'éducation non officielle et de sensibilisation du public par des campagnes médiatiques suppléeront à ces efforts nationaux.
- > L'Organisation est impliquée activement et de longue date dans l'établissement de critères normatifs en matière d'environnement, avec, par exemple : la Convention du patrimoine mondial, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau (la Convention de Ramsar, dont l'UNESCO est le dépositaire légal) et le Programme MAB. Les instruments et recommandations de normalisation dans le domaine de la culture et de la diversité culturelle sont également pertinents, notamment la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), la Déclaration sur la diversité culturelle de l'UNESCO (2001) et le Programme relatif aux langues en péril de l'UNESCO.

La Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)



L'IPBES constituera un lieu d'échanges entre la communauté scientifique et les décideurs afin de créer les capacités nécessaires à l'utilisation des données scientifiques dans l'élaboration des politiques et de renforcer l'exploitation de ces données.

De nombreuses organisations et initiatives contribuent à l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il n'existe toutefois, à l'heure actuelle, aucun mécanisme mondial reconnu à la fois par la communauté scientifique et par le monde politique qui permette de rassembler les informations, de les synthétiser et de les analyser à l'appui de la prise de décisions dans les forums politiques, de manière comparable aux conventions mondiales sur l'environnement et aux consultations sur les politiques de développement.

L'analyse des insuffisances ainsi que trois réunions intergouvernementales et multipartites, tenues entre 2008 et 2010, ont permis de conclure qu'il était nécessaire de créer une nouvelle plate-forme pour combler les lacunes de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

L'IPBES répondra aux demandes d'informations scientifiques en rapport avec la biodiversité et les services écosystémiques formulées par les gouvernements, ainsi que par les accords multilatéraux sur l'environnement, les organismes des Nations Unies et les autres

partenaires concernés. Les gouvernements ont décidé d'assigner à l'IPBES les quatre fonctions principales ci-après :

- identifier et hiérarchiser les principales informations dont les décideurs ont besoin et catalyser les efforts fournis pour produire de nouvelles connaissances ;
- conduire en temps voulu des évaluations périodiques de l'état des connaissances en matière de biodiversité et de services écosystémiques ainsi que des liens entre les deux ;
- appuyer l'élaboration et l'exécution des politiques en identifiant des outils et des méthodes appropriés ; et
- hiérarchiser les besoins essentiels en matière de renforcement des capacités en vue d'améliorer l'interface science-politique, et fournir et susciter un appui financier ou d'autres types d'appui en faveur des besoins les plus importants et directement liés à ses activités.

L'IPBES collaborera avec les initiatives existantes concernant la biodiversité et les services écosystémiques, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, les organismes des Nations Unies et les réseaux de scientifiques et de détenteurs de connaissances, afin de combler les lacunes et de donner suite à leurs travaux, tout en évitant les doubles emplois.

Quelle est la valeur ajoutée de cette initiative par rapport à l'ensemble des différents programmes de l'UNESCO relatifs à la biodiversité ?

De tous les fonds, programmes et agences spécialisés des Nations Unies, l'UNESCO est par son mandat l'organisation la plus pluri- et interdisciplinaire. Ce point est une source de valeur ajoutée objective, car l'action conjuguée de la communication, de la culture, de l'éducation et des sciences crée les conditions permettant d'associer la dimension humaine de l'adaptation au changement mondial aux aspects scientifiques et techniques de la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles. Ceci permet d'apporter des solutions globales aux problèmes complexes liés au développement durable.

L'UNESCO a l'intention de contribuer de manière très significative au succès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – « Rio + 20 » – et notamment à la mise en œuvre effective des concepts d'économie verte

et de sociétés vertes, dans lesquelles la qualité de la biodiversité et des services écosystémiques occuperont une place centrale.

L'initiative de l'UNESCO sur la biodiversité offre la possibilité de donner une visibilité officielle au répertoire abondant et diversifié de programmes et d'activités liés à la biodiversité de l'UNESCO, et de bénéficier d'un positionnement clair au sein des actions en faveur de la biodiversité qui sont actuellement déployées par tout le système des Nations Unies. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur la biodiversité, l'UNESCO s'évertuera à coopérer à tous les niveaux – par le biais de l'initiative « Une ONU » – pour aider les gouvernements à concrétiser leurs engagements en matière de biodiversité, en soutenant notamment les mesures relevant des conventions relatives à la biodiversité.





QUELS SONT LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS DE L'INITIATIVE SUR LA BIODIVERSITÉ ?

L'initiative de l'UNESCO sur la biodiversité comporte notamment les principaux éléments suivants :

Mission

Traiter, de manière holistique et intégrée, tous les aspects liés à la conservation et à l'utilisation durable et équitable de la biodiversité, au regard du mandat de l'UNESCO et de ses programmes et activités.

Objectifs

S'assurer que l'UNESCO fournisse une assistance pertinente, opportune et efficace en conseillant les États membres sur les orientations à adopter pour gérer la crise de la biodiversité et tirer parti des possibilités offertes par la biodiversité, qui peut par exemple jouer un rôle dans les sociétés vertes telles que définies par le Plan stratégique pour la diversité biologique et les OMD en rapport.

Stratégie

Les États membres de l'UNESCO peuvent légitimement espérer que l'action de l'Organisation de biodiversité permettra, entre autres aspects, de développer les connaissances scientifiques issues des recherches sur la biodiversité, d'améliorer la gestion durable de la biodiversité et d'aider les États membres à atteindre les objectifs internationaux et les OMD relatifs à la biodiversité.

L'initiative sur la biodiversité recouvre presque tous les objectifs primordiaux et un grand nombre d'objectifs stratégiques de programme de la Stratégie à moyen terme

2006-2013 (34 C/4) que déploie actuellement l'UNESCO. En effet, la poursuite des actions en faveur de la biodiversité est l'une des fonctions assignées aux objectifs Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie (Objectif primordial 1), Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable (Objectif primordial 2) et Faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques (Objectif primordial 3) Promouvoir la diversité culturelle (Objectif primordial 4) et Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication (Objectif primordial 5) constituent également des conditions préalables à l'édification de sociétés ayant une juste utilisation et une juste reconnaissance de la valeur de la biodiversité.

Principaux domaines d'intervention et objectifs opérationnels en rapport

- *Science de la biodiversité* : Continuer à élargir la base des connaissances sur la biodiversité en encourageant la recherche et la pratique d'observations systématiques, en augmentant le nombre des experts dans les disciplines adéquates et en optimisant l'efficacité de l'interface science-politique grâce à des politiques en STI avisées et au processus d'évaluations scientifiques ;
- *Éducation et communication en faveur de la biodiversité* : Mobiliser l'engagement en faveur de la biodiversité à l'échelle individuelle et sociétale, par l'éducation et la sensibilisation du public ;

- *Biodiversité, diversité culturelle et organisation sociale* : Approfondir l'étude des relations d'interdépendance entre la biodiversité et la diversité culturelle en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales, dont la mobilisation permettra d'identifier les principaux facteurs sociaux de perte de biodiversité et de définir les bases théoriques et pratiques nécessaires à l'élaboration de stratégies solides d'adaptation au changement environnemental mondial.

Principes directeurs de la mise en œuvre

Reconnaître et respecter le rôle de gardiens de la biodiversité assumé par les groupes pauvres et vulnérables, notamment les populations autochtones ; la nécessité de prendre en compte les dimensions sexospécifiques de l'utilisation et de la préservation de la biodiversité ; et la nécessité de donner la priorité à l'Afrique et aux autres régions vulnérables : tels sont les principes directeurs qui s'appliqueront à la mise en œuvre de l'initiative sur la biodiversité.

Modes et moyens de mise en œuvre

L'initiative sur la biodiversité sera mise en œuvre à l'aide des moyens d'exécution habituellement employés pour les programmes et les activités de l'UNESCO.

Des activités phares seront planifiées et mises en œuvre, à l'image notamment de la participation de l'UNESCO à la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Partenariats stratégiques

Il associeront notamment les partenaires suivants : la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar, 1971) ; le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; l'Université des Nations Unies (UNU) ; le Conseil international pour la science (CIUS) ; la TWAS, Académie des sciences pour le monde en développement ; le Conseil international des sciences sociales (CISS) ; le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) ; DIVERSITAS – le Programme international de recherche scientifique sur la biodiversité ; et le Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire (IHDP).

Secteurs, Divisions et Programmes de référence

Il s'agira notamment : des Sciences naturelles et sociales, de la Culture, de l'Éducation, de la Communication, de la Planification stratégique, de l'Afrique, de l'Égalité des sexes, de l'Information du public, du Patrimoine mondial, de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, ainsi que des Plates-formes intersectorielles de l'UNESCO sur la Contribution de l'UNESCO à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces effets et sur la Contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade (1994) pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), et de l'équipe d'encadrement de l'UNESCO pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014).

Calendrier

Il est proposé de faire coïncider la première phase de l'initiative sur la biodiversité avec le Programme et budget biennal de l'UNESCO pour 2012-2013.

Considérations budgétaires

Selon les dispositions du Programme et budget de l'UNESCO pour 2012-2013, ainsi que du Programme additionnel complémentaire.

Étapes à venir

Les critères encadrant la contribution de l'UNESCO à la réduction de la perte de biodiversité devront être soumis à un système d'évaluation en fonction des résultats. L'analyse de l'impact obtenu et l'élaboration d'indicateurs rigoureux feront partie intégrante de l'initiative sur la biodiversité.

Les résultats et les aboutissements escomptés de l'initiative concernent notamment la contribution de cette dernière à la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, dans le cadre de laquelle il s'agira de produire des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques, d'évaluer leur état ainsi que les tendances les affectant, d'identifier les possibilités d'intervention politique et de renforcer les capacités de l'interface science-politique en matière de biodiversité. Il est prévu que l'initiative fournisse une contribution significative à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et des objectifs spécifiques d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et qu'elle aboutisse à une sensibilisation bien plus grande des États membres aux thèmes de la biodiversité et des services écosystémiques.

Les États membres amélioreront leur capacité à assurer le contrôle et l'évaluation de la biodiversité, de même que se développera dans les médias le traitement des questions liées à la biodiversité et aux services écosystémiques. Les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondiale seront mieux intégrés dans les processus de recherche et de contrôle et ils serviront de plus en plus de sites d'éducation à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes. La valorisation du rôle et du savoir des femmes en matière de biodiversité continuera à progresser, de même que le travail de développement, de gestion et de diffusion des ressources pédagogiques.

Le lien entre diversité culturelle et diversité biologique deviendra plus visible, mieux reconnu, et le savoir autochtone en matière de biodiversité sera mis en exergue et servira à l'élaboration de politiques générales. Le concept de Nouvel humanisme s'enrichira d'une dimension éthique vis à vis de la biodiversité.

Secteur des Sciences exactes et naturelles, UNESCO

1, rue Miollis

75732 Paris cedex 15

France

Salvatore Aricò

Evaluations de la Biodiversité et Coordination Inter-Agence

Unité thématique transversale sur la biodiversité

Tel. + 33 1 4568 4090

E-mail: biodiversity@unesco.org

<http://www.unesco.org/new/biodiversity-initiative>



L'Initiative de l'**UNESCO** sur la **biodiversité**